



Grand Paris Express Présentation investisseurs



La Société

La Société du Grand Paris est un établissement public industriel et commercial (EPIC) détenu à 100 % par l'État.

Opérateur public stratégique pour la région Capitale et pour l'attractivité de la France, elle a été créée par la loi N°2010-597 du 3 juin 2010 et le décret N°2010-756 du 7 juillet 2010. Il s'agit d'un des principaux investisseurs publics français.

Dates clés

2010

Création de la Société du Grand Paris

2015

Début des travaux

2017

Déclaration d'utilité publique de l'ensemble du projet

2018

L'État réaffirme son soutien à la réalisation du projet

2024 à 2030

Mises en service

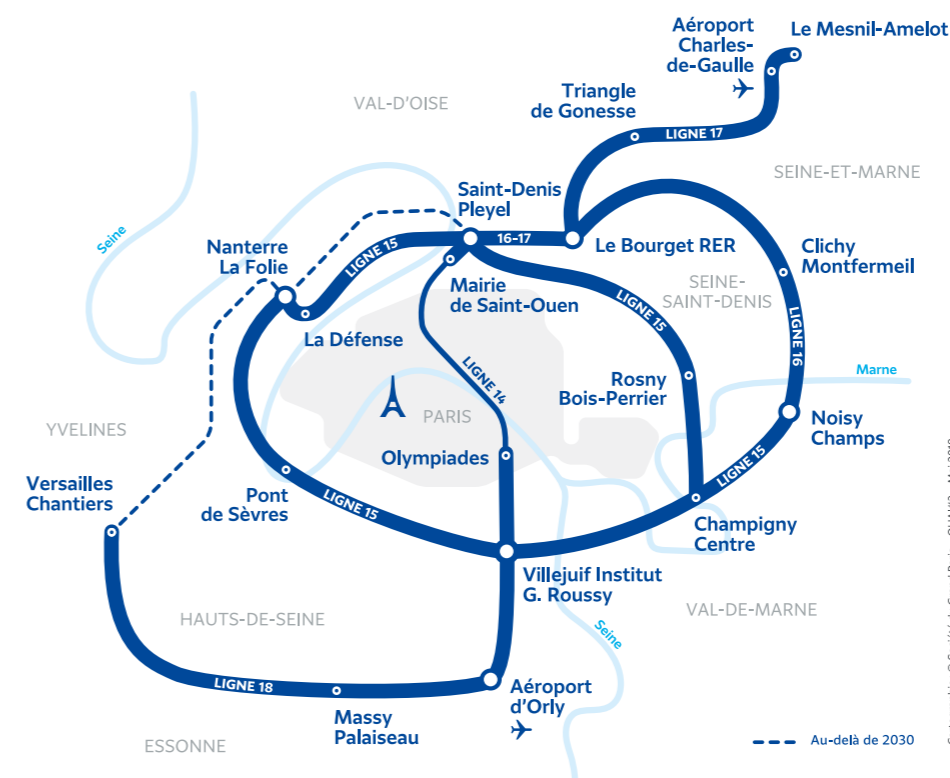
Sa mission

Concevoir, développer et financer le Grand Paris Express et contribuer à la modernisation du réseau francilien existant.

Le Grand Paris Express

Le Grand Paris Express est actuellement le plus grand projet d'infrastructure en Europe.

- 4 nouvelles lignes de métro autour de Paris
- 100 % automatique
- 200 km
- 68 gares
- 90 % en souterrain
- 2 millions de passagers chaque jour
- 18 millions m² d'opportunités de développement foncier
- l'ambition du métro le plus innovant et digital au monde (fibres optiques à très haut débit, *data centers*, wifi...)



Bénéfices du projet

- PNB induit : +100 milliards €
- Création d'emplois : +115 000
- Création de logements : +250 000 à 400 000
- Émissions de gaz à effet de serre : -27 millions de tonnes de CO₂ d'ici à 2050

La Société du Grand Paris, en tant qu'acteur de la mobilité et du développement durable, participe aux objectifs fixés par la COP21.

Le modèle économique

Un modèle de financement de long terme global, sécurisé en étant adossé sur des recettes fiscales directement affectées par l'État à la Société du Grand Paris, complété:

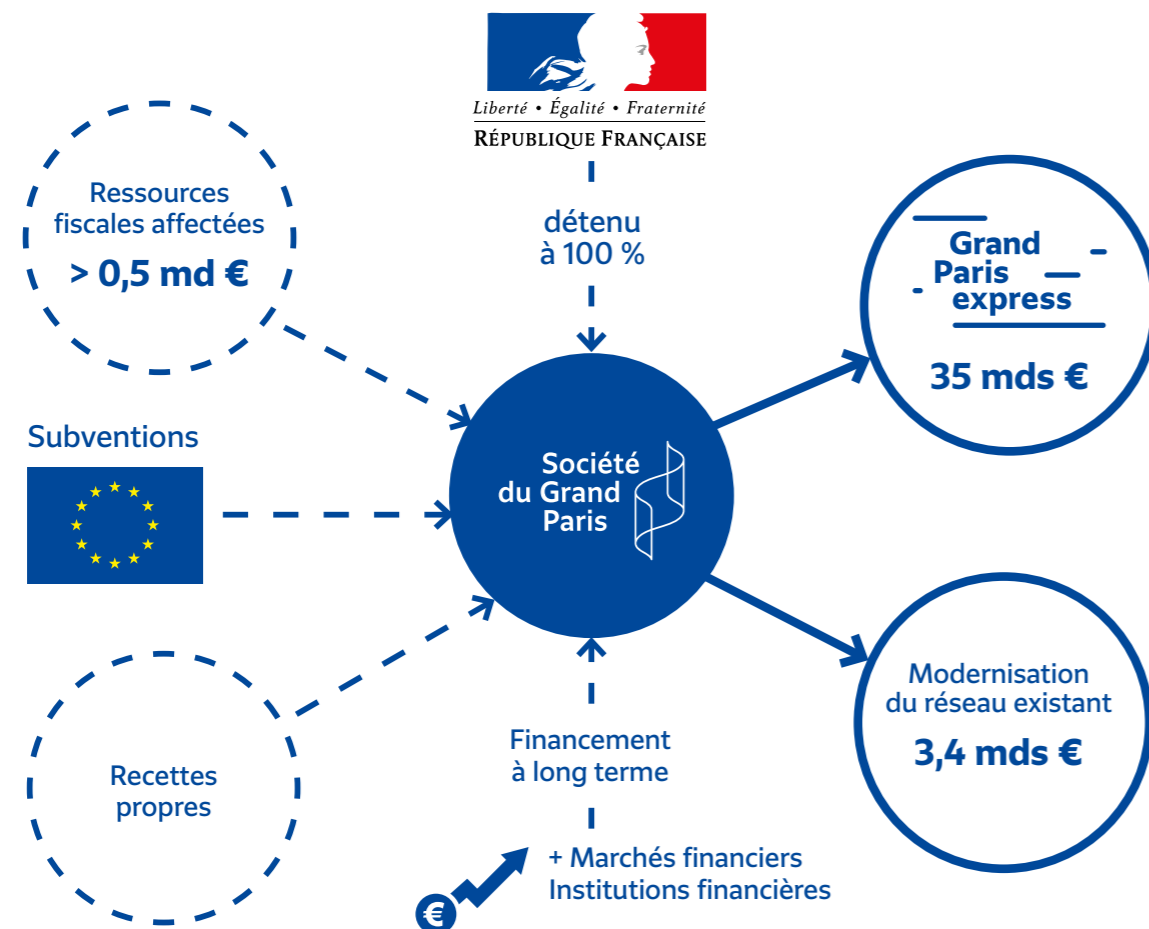
- durant la construction par des subventions (UE...);
- durant l'exploitation par des recettes propres (péages, valorisation d'actifs...).

Concepteur et propriétaire de l'infrastructure:

Société du Grand Paris durant toute la vie de l'infrastructure

Maintenance: RATP

Exploitant: à désigner par l'autorité organisatrice des transports (Île-de-France Mobilités)



Les principales caractéristiques du crédit

Un émetteur de toute première qualité:

- en tant qu'EPIC non soumis à la loi sur les faillites du secteur privé;
- un soutien et un contrôle forts de l'État;
- socialement et environnementalement responsable.

La Société du Grand Paris, qualifiée d'opérateur de l'État, est soumise aux dispositions du décret du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.

Moody's
Aa2/Prime-1

« La notation Aa2/Prime-1 d'émetteur prend en considération l'existence des liens étroits entre la Société du Grand Paris et son actionnaire, l'État français, une mission

d'intérêt général reposant sur un cadre clair de même qu'un financement jugé suffisant pour couvrir ses besoins futurs d'investissement. »

Janvier 2018

La stratégie financière

Un nouvel émetteur sur les marchés internationaux de capitaux des marchés monétaires à l'obligataire de long terme pour s'adosser à la maturité de l'actif.

- Récurrent, avec des programmes de financement annuels supérieurs à 2 milliards d'euros sur les cinq prochaines années;
- Orienté investisseurs : minimum de liquidité, création progressive d'une courbe de crédit en euros, complétée par des placements privés à la demande, des sources de financement et une base d'investisseurs diversifiées, une gestion rigoureuse des risques sans exposition de change...

Trajectoire de la Société du Grand Paris

2015

Contrats de financement BEI et CDC (3 milliards €)

2018

Programme NeuCP (3 milliards €)

Programme EMTN

Emission obligataire inaugurale

2019

Développement d'une courbe de crédit €

Les premiers contrats de financement ont été conclus avec la Caisse des Dépôts (CDC) et la Banque Européenne d'Investissement (BEI). Ils vont être complétés par des émissions obligataires sur les marchés internationaux de capitaux (*via* un programme EMTN) et, afin de gérer la trésorerie au quotidien, par des émissions monétaires (*via* un programme NeuCP).

NeuCP description

Nom de l'émetteur:	Société du Grand Paris
Type de programme:	NeuCP
Plafond du programme:	3 milliards €
Garant:	Sans objet
Notation du programme:	Prime-1 Moody's
Agent domiciliataire:	CACEIS
Agents placeurs:	BNPP, CACIB, Natixis & SG
Objet du programme:	Répondre aux besoins de financement de l'émetteur
Devise d'émission:	€ et toute autre devise autorisée

Avertissement

CE DOCUMENT N'EST PAS DESTINÉ À ÊTRE DISTRIBUÉ AUX ÉTATS-UNIS NI AUX PERSONNES BASÉES AUX ÉTATS-UNIS, SES TERRITOIRES ET SES POSSESSIONS OU À TOUTE « US PERSON » (AU SENS DU RÈGLEMENT S DU US SECURITIES ACT DE 1933, TEL QU'AMENDÉ).

Ce document a été établi uniquement à des fins d'information, il est confidentiel et ne doit pas être reproduit, distribué ou publié, ni utilisé partiellement ou en totalité à toute autre fin. En accédant à cette présentation, vous vous engagez à ne pas distribuer, divulguer ou transmettre aucun document ni information relatifs à cette présentation à quiconque et à respecter les autres dispositions de la présente. Tout manquement à ces restrictions peut constituer une violation des lois américaines sur les valeurs mobilières en vigueur.

Cette présentation ne constitue pas un prospectus au sens de la Directive Prospectus (Directive 2003/71/EC telle qu'amendée) ni une documentation financière au sens de l'article L. 213-4 du Code monétaire et financier et n'a été approuvée par aucune autorité compétente telle que l'Autorité des marchés financiers ou la Banque de France.

Cette présentation ne constitue pas une offre ou une invitation à acheter ou souscrire des titres et aucune partie de cette présentation ne doit servir de base ou être prise en compte pour quelque contrat ou engagement que ce soit ni dans le cadre d'une décision d'investissement. Ce document ne constitue pas une offre de titres financiers aux États-Unis. Les titres ne pourront être offerts ou vendus aux États-Unis à moins d'être enregistrés conformément à l'*U.S. Securities Act* tel qu'amendé ou de faire l'objet d'une exemption prévue par cette réglementation. Il n'est pas prévu qu'une partie des titres offerts soient enregistrés aux États-Unis ou qu'il soit procédé à une offre au public de titres aux États-Unis. Ce document ne peut être distribué aux États-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon.

LE
NOUVEAU
MÉTRO,
RÉALISÉ PAR
**Société du
Grand Paris**

**30 avenue
des Fruitiers
93 200
Saint-Denis**

Contacts

Étienne Oberthür

Responsable du financement
et de la trésorerie

+33 (0)1 74 88 44 05

Vincent Gaillard

Directeur financier

+33 (0)1 82 46 20 58

Sylvain Pollet

Resp. des opérations financières

+33 (0)1 82 46 21 55

SUIVEZ L'ACTUALITÉ
DU GRAND PARIS EXPRESS

societedugrandparis.fr

